

FAUCHAGE/DEBROUSSAILLAGE

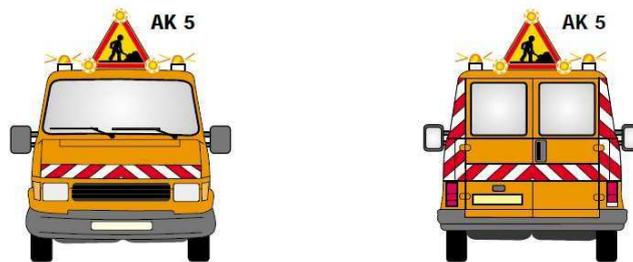
La signalisation du chantier mobile

Références : manuel du chef de chantier – signalisation temporaire

1 **Rappels concernant la signalisation d’approche et de position dans le cas d’un chantier mobile :**

Fiche CM42

Dans le cas du fauchage, la **signalisation de position** est la signalisation portée par le véhicule d’intervention, celui-ci étant un véhicule à progression lente équipé d’un panneau AK5 doté de 3 feux R2 synchronisés et visibles de l’avant et de l’arrière, d’un gyrophare et des bandes rétro-réfléchissantes.



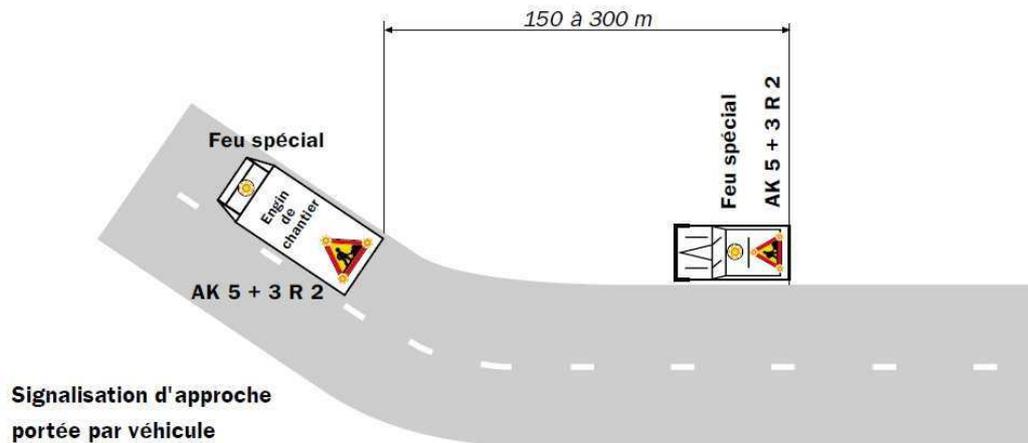
Dans les cas les plus courants, la visibilité du chantier mobile étant mauvaise du fait de la présence de points singuliers (virages, dos d’âne ...), une **signalisation d’approche** doit être mise en place à proximité immédiate du chantier. Celle-ci doit progresser en même temps que le chantier. Mais il s’agit d’une **progression par bonds**, par franchissement des points singuliers.

Cette signalisation d’approche doit impérativement se situer à proximité du chantier mobile car éloignée elle devient inutile et néfaste. En effet, l’effet d’alerte de l’usager s’estompe très rapidement.

- Cas de la passe de sécurité et d’entretien du fauchage :

Le chantier progressant relativement rapidement, la signalisation d’approche sera portée par un véhicule d’accompagnement qui sera équipé du dispositif spécifique aux véhicules à progression lente (un panneau AK5 doté de 3 feux R2, un gyrophare et des bandes rétro-réfléchissantes) complété par un panneau « fauchage ».

Le véhicule doit toujours être visible pour ne pas surprendre l'utilisateur et être situé à une distance comprise entre 150 et 300 m du chantier.

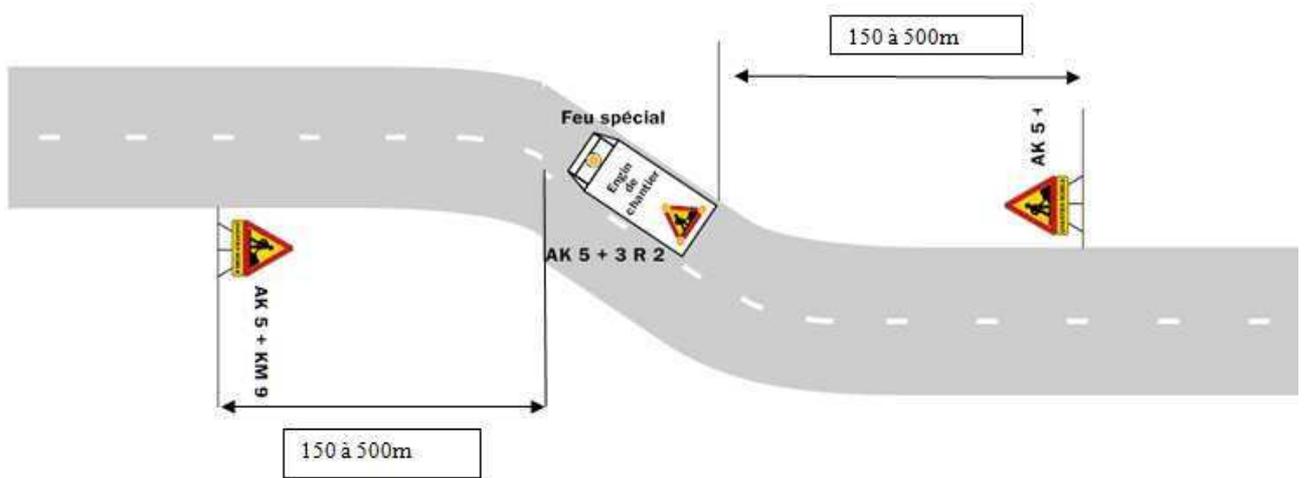


Le véhicule lent circule le plus à droite possible et s'arrête à l'approche d'une zone à visibilité réduite (virage, dos d'âne) si possible dans une zone refuge pour ne pas gêner la circulation.

Lorsque le véhicule d'intervention a franchi la zone de visibilité réduite, le véhicule d'accompagnement peut reprendre son déplacement.

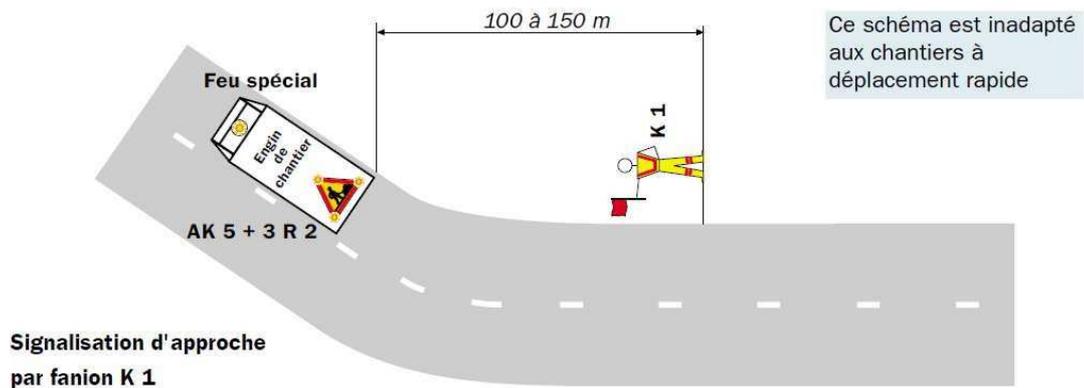
- Cas du débroussaillage :

Le chantier progressant lentement, la signalisation d'approche pourra être posée au sol. Il s'agira de panneaux AK5 complétés d'un panneau « fauchage » posés à une distance comprise entre 150 et 500 m en amont du chantier.



Dans certaines situations particulièrement délicates, la signalisation pourra être réalisée par un fanion K1 agité par un agent situé entre 100 et 150 m du chantier mobile.

Visibilité insuffisante



2 Rappels concernant les interventions de courte durée avec du personnel exposé sur une voie :

Cas du fauchage manuel (glissières, balises) impliquant un empiétement sur la chaussée dans de mauvaises conditions de visibilité : fiche CM 45.

